



Département du Rhône
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 14

L'an **DEUX MILLE VINGT-TROIS**
Le **TRENTE MARS**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du conseil municipal : **23 mars 2023**

Etaient présents : Michel GOUGET, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Laura JOURNET, Jean-François POISSON, Bernard CHAVEROT, Evelyne PANISSET, Irène CHAMBE, Lydie LAURENT, Régis COQUET, Jean-Paul FARJOT, Bernard BOUCHET, Myriam RAYNARD.

Membre absent excusé ayant donné pouvoir : Catherine DUNAUD-MARMOZ donne pouvoir à Lydie LAURENT.

Secrétaire de séance : Bernard CHAVEROT.

2023-20

Vente d'un local communal.

Monsieur le Maire expose :

Considérant la demande d'un particulier visant à acquérir un local communal de 20 m² attenant à la parcelle cadastrée AR n°370,

Considérant qu'il revient au Conseil municipal de se prononcer sur la vente de ce local et d'en fixer le prix,

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la vente du local communal de 20 m² attenant à la parcelle cadastrée AR n°370 à un particulier,
- **FIXE** le prix de vente à 5 500 €,
- **DIT** que les frais connexes à cette vente seront à la charge de la commune de Montrottier,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à intervenir à l'acte de vente,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager l'ensemble des mesures administratives et comptables s'y rapportant,

Dans les conditions suivantes :

Pour : 11,

Contre : 0,

Abstentions : 3 (Mme Véronique CROZET, M. Jean-Paul FARJOT, Mme Myriam RAYNARD).

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre

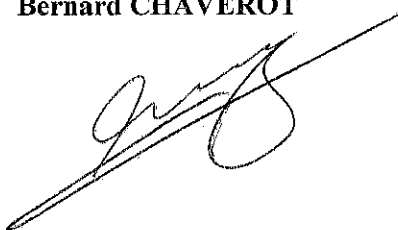
Le Maire,

Michel GOUGET

Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20230330-DE2023-20-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

Le secrétaire de séance,

Bernard CHAVEROT



Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :

Mairie de Montrottier – Tel 04 74 70 13 07 - Fax 04 74 70 20 39
Email : mairie@montrottier.fr

Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20230330-DE2023-20-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023